



Melle, le 2 février 2005

Communiqué de presse

Après que le préfet des Deux-Sèvres, alors en place, ait donné son autorisation pour un permis de construire d'un incinérateur de farines animales et de boues de la station d'épuration de Rhodia sur le site industriel de Melle, CIMES avait annoncé qu'elle déposait un recours contre cet arrêté.

Grâce aux dons reçus de très nombreux habitants du mellois, en réponse à la souscription appelée CIMESTON, CIMES a pu attaquer cette décision au tribunal administratif. Le jugement vient d'être rendu. CIMES obtient gain de cause.

Le dossier accompagnant la demande de permis de construire présentait de telles lacunes que les services de l'Etat, eux-mêmes, ont décidé de le retirer, ce qui prouve le peu de sérieux de son élaboration.

Monsieur le préfet, suite à une remarque de CIMES à ce sujet lors de la CLIS de juin 2004, s'était pourtant porté garant du contenu et de la recevabilité de ce dossier.

CIMES a gagné mais les promoteurs du projet ne désarment pas et ont déposé une nouvelle demande de permis de construire (alors que les stocks de farines animales, qui à leurs yeux justifiaient ce projet, fondent comme neige au soleil).

Après avoir retiré le premier permis de construire, le 9 novembre 2004, le nouveau préfet alors en place, a donné son accord par arrêté préfectoral sur un deuxième permis le 24 décembre 2004, juste avant de quitter ses fonctions qui n'auront duré que quatre mois. Il a donc joué les pères Noël pour les promoteurs mais pas pour les habitants et leur santé, ni pour l'environnement.

A compter de cette date (bien choisie), il reste deux mois à CIMES pour contester ce nouveau permis de construire, ce qu'elle fait. Il faut dire que les embûches pour lui enlever cette possibilité n'ont pas manqué : défaut d'affichage des arrêtés préfectoraux dans un premier temps puis non-accès aux pièces pourtant légalement consultables, composant le dossier dans un deuxième temps. Il a fallu faire constater ces manquements par huissier et envoyer des lettres recommandées pour que la plupart de ces documents lui soient remis, ce qui limite d'autant le temps qui lui est imparti pour travailler sur son nouveau recours.

**Lorsque l'on voit la mauvaise volonté dont font preuve les autorités pour informer et pour remettre les documents, alors que la loi l'impose, comment croire encore que la transparence serait de mise si l'incinérateur, par malheur, venait à être construit ?**

**A CIMES, NOUS METTONS LES BOUCHEES DOUBLES ET DEPOSERONS A NOUVEAU UN RECOURS DANS LES TEMPS POUR FAIRE INVALIDER CE NOUVEAU PERMIS DE CONSTRUIRE**

CIMES rappelle qu'elle n'est pas contre les emplois existants à Rhodia et Danisco et qu'elle souhaite apporter son soutien aux salariés alors que leurs directions diminuent les effectifs de façon drastique. CIMES demande que le site industriel de Melle continue à exister et dénonce les suppressions d'emplois qui vont d'ailleurs à l'encontre de la sécurité des salariés et des riverains.

Afin de participer à l'amélioration de l'environnement, CIMES a répondu favorablement à la proposition qui lui a été faite de participer au jury du nez, bien qu'il y ait des doutes concernant l'impartialité de l'enquête (le traitement des questionnaires étant assuré par une filiale de Rhodia). Malgré tout, nous sommes prêts à nous investir dans tout ce qui ira dans le bon sens.

CIMES refuse tout projet d'incinérateur puisque c'est la pire des solutions qui soit pour éliminer les déchets et soutient les opposants à l'incinérateur d'ordures ménagères de Coulon.

CIMES invite ses adhérents et sympathisants à venir soutenir la coordination contre l'incinération le 21 février à Noron à 20h30

Pour CIMES, la Présidente,

Geneviève Paillaud

Centre socio-culturel • CIMES • BP 38 • 79500 MELLE

e-mail : [cimes.melle@caramail.com](mailto:cimes.melle@caramail.com)

site : <http://membres.lycos.fr/cimesmelle>